



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 octobre 2019 à 20h00 à la salle du stade (11 présents, 3 absents excusés ayant donné pouvoir, 3 absentes non excusées) avec pour secrétaire de séance : Mme Karine BOURBON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte-rendu du 17 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- OPTÉ pour les inscriptions "Liberté, égalité, fraternité" en arc de cercle sur la façade principale de la mairie.

- CHOISIT à 14 voix pour le devis de la Sarl Marmont d'un montant de 19 200 € H.T. soit 23 040 € T.T.C. pour la démolition totale du bâtiment Lamas situé rue Saint Jean. AUTORISE Madame le maire à signer ce devis et tout autre document s'y rapportant et PROCÉDER au lancement des travaux. DIT que cette somme est prévue au BP 2019.

- ATTRIBUE à 14 voix pour l'indemnité de conseil prévue par la loi d'un montant de 481,52 € au comptable du Trésor (M. Dorme) pour l'exercice 2019.

- APPROUVE à 14 voix pour la vente de l'excédent communal jouxtant l'étang Chardon représentant 252,59 m² au profit de M. Jean-Paul JANNIAUX. FIXE le prix à 0,20 cts/m² soit 50 €. PRÉCISE que tous les frais liés à cette vente (enquête publique, frais de bornage et d'actes...) seront à la charge de l'acquéreur. AUTORISE Madame le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette vente.

- APPROUVE à 14 voix pour le renouvellement du règlement intérieur du contrat éducatif local (CEL).

- ATTRIBUE à 13 voix pour une subvention exceptionnelle de 100 € au profit de l'association du Foyer Rural pour l'organisation de leur marché de Noël.

- ACCEPTE à 14 voix pour un virement de crédits de 25 000 € du compte 2135 (opération 79) au compte 2115/opération 81 pour la démolition du bâtiment Lamas ; un virement de crédits de 1 900 € du compte 2135 (opération 79) au compte 21571 pour l'achat de la remorque et un autre virement de crédits de charges exceptionnelles (titres annulés) de 1 450 € du compte 6231 au compte 673.

- ENTEND diverses informations et questions :

- Remerciements décès : Madame Maryse CATTIN.
- Remerciements de la Gymnastique Volontaire pour l'attribution de la subvention.
- Arrêté de titularisation de Mme Patricia MUTSCHLER.
- Rapport annuel sur la qualité de l'eau potable (rapporteur M Jean-Pierre TOMBO).
- Réunion du conseil communautaire le 06/11/19 à 19h à la salle des fêtes.
- Cérémonie du 11 novembre.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 4 novembre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

